

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 105

présenté par

M. Pauget, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. de Ganay,
M. Rémi Delatte, M. Forissier, M. Furst, Mme Lacroute, M. Lurton, M. Marleix, M. Masson,
M. Perrut, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, Mme Valentin et M. Vatin

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou d'une communauté d'agglomération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement exclu les communautés d'agglomération d'un possible partage, lequel viserait à créer un autre établissement public à fiscalité propre.